

14 RAVALEMENT MAÇONNERIE

Sasu au capital de 200 euros

8, avenue de la Concorde

14000 Caen

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive

L'an deux mille vingt-cinq

Le 25/07/2025

A 18h30

L'associée de la Société d'actions simplifiées unipersonnelle **14 RAVALEMENT MAÇONNERIE** au capital de deux-cents euros, divisé en cent actions, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive.

- Mme SEYHUN Burcin, née YERGOG, demeurant 8, avenue de la Concorde, 14000 Caen, née le 24/08/1986 à Bakirkoy (en Turquie), de nationalité turque, mariée.

A présenté ainsi qu'il suit les statuts de la société à actions simplifiées unipersonnelle **14 RAVALEMENT MAÇONNERIE** devant exister avec elle et toute autre personne qui viendrait ultérieurement à acquérir la qualité d'associé.

L'associée unique étant présente, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tient pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption des statuts de la société
- 2. Nomination du Président
- 3. Pouvoir de signatures bancaires
- 4. Pouvoir

Première résolution : Adoption des Statuts

Après lecture des statuts,

La résolution est adoptée unanimement.

Deuxième résolution : Nomination du Président

Mme SEYHUN Burcin, née YERGOG, demeurant 8, avenue de la Concorde, 14000 Caen, est nommée Présidente pour une durée indéterminée.

Elle exercera ses fonctions dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les statuts. Elle a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité lui interdisant l'exercice.

La résolution est adoptée unanimement.

Troisième résolution : Signatures compte bancaire

Il est donné pouvoir à Mme SEYHUN Burcin d'ouvrir un ou plusieurs comptes bancaires, ainsi qu'autorisation de signature est donnée à lui sur tous les comptes bancaires.

La résolution est adoptée unanimement.

Quatrième résolution : Pouvoirs

L'associée confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

La résolution est adoptée unanimement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associée après lecture.

